

**Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**  
**Extrait du procès-verbal**

...

**7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations**

Mme Hochuli tient d'abord à remercier le PLR de s'être abstenu lors du vote sur la dépose en demande définitive d'autorisation de construire et d'avoir accepté l'argumentation de son groupe.

Mme Hochuli a ensuite plusieurs questions :

1) *Qui a choisi les membres du Conseil de la Fondation de la crèche du « Nouveau Prieuré » et selon quels critères ?*

Mme Grandjean-Kyburz répond que Mme de Tassigny et elle-même ont contacté plusieurs personnes. Ces contacts ont été pris auprès de personnes susceptibles d'être intéressées et appartenant à des partis différents.

2) *Concernant la motion au sujet du rétablissement rapide de la liaison direct du tram entre les Trois-Chêne et la gare Cornavin, un contact a-t-il été pris avec les communes de Thônex et Chêne-Bourg afin d'interpeller les instances concernées dans une démarche conjointe ?*

M. Karr répond que connaissant la position actuelle des TPG concernant une extension de l'offre et leurs contraintes budgétaires, il a choisi de reporter cette discussion avec les deux magistrats concernés lors d'une séance qui aura lieu dans un avenir proche. Il n'a pas encore pris spécifiquement contact avec eux à ce sujet car pour l'heure il existe également d'autres problèmes importants à résoudre concernant la Voie verte.

3) *Lors du dernier Conseil municipal, il a été demandé par M. Heimendinger s'il était possible d'avoir l'avis d'un spécialiste pour sécuriser le fameux virage situé à l'entrée du chemin des Bougeries en venant de la route de Malagnou ?*

Considérant que le virage à 60 km/h était dangereux, M. Heimendinger avait demandé en effet que la conformité du chemin soit examinée. Actuellement, ces installations sont remplies de gravier. Or, ledit gravier se répand souvent sur la chaussée ce qui rend la chose encore plus dangereuse. M. Heimendinger demande instamment une réponse et une action à cet égard.

M. Locher informe que ces aménagements sont conformes et ont fait l'objet d'une demande d'autorisation et d'une enquête publique en bonne et due forme et correspondent aux aménagements qui sont en usage pour ce type d'éléments constructifs de modération de trafic. Concernant leur rendu final, ces aménagements sont destinés à être végétalisés. Avant les fêtes, ces aménagements étaient encore en phase de chantier. Ainsi, M. Locher a expressément demandé que cela soit rendu propre durant les fêtes. Pour éviter d'avoir ce tout-venant, du gravier a été mis en place. Cet aménagement doit encore être repris dans le sens où la finition sera végétalisée. La modération du trafic fonctionne. Les utilisateurs doivent se rendre compte qu'en zone 30, il faut prendre les mesures adéquates. Concernant la problématique de pouvoir tourner avec des remorques, M. Locher relève que cela est possible pour les bus TPG. Du fait que le secteur est une boucle de rebroussement pour les bus, lesquels stationnent régulièrement au niveau du chemin de la Paumièvre puisqu'il y a un arrêt à

**Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015**  
**Extrait du procès-verbal**

cet endroit, ces aménagements ont été conçus avec l'aval du DETA pour être compatibles avec les mouvements des bus articulés.

M. Heimendinger insiste sur le problème du gravier et le risque d'accident avec la neige, la pluie et le verglas.

Mme Hochuli reprend la parole.

- *Lors de la séance du Conseil municipal du 30 janvier 2014, elle avait demandé si le coût des heures de travail des employés de la commune était inclus dans le coût total de la création de la place de jeux située à côté du Centre de Rencontres et de Loisirs. A ce jour, elle n'a pas reçu de réponse.*

M. Locher mentionne qu'il avait bel et bien été répondu à ce moment-là déjà que la commune ne tenait pas de comptabilité analytique, à l'instar des autres communes d'ailleurs, et qu'elle ne répartit pas les heures de travail des collaboratrices et collaborateurs de la commune en fonction des divers travaux ou chantiers.

A cet égard, Mme Hochuli relève que dans le cadre d'un autre chantier, il avait été dit que le coût des heures de travail du personnel communal était inclus.

M. Locher indique qu'il s'agissait d'une manifestation particulière, ce qui n'a rien à voir. Il n'y a pas de rapport entre les prestations que la commune fournit à une association privée et un chantier réalisé par les employés de la commune.

Mme Hochuli remercie le Conseil administratif qui a donné suite à la motion de son groupe au sujet du revêtement phono-absorbant sur les routes communales.

Ensuite, Mme Hochuli pose la question suivante :

- *Qu'en est-il de l'organisation d'une présentation à l'intention des autorités concernant la fiscalité des entreprises, la taxation sur le lieu de domicile et la répartition des tâches entre le canton et les communes ?*

M. Locher relève que cela fait partie intégrante des objectifs du Conseil d'Etat pour la présente législature. Lorsque le Conseil d'Etat aura quelque chose à communiquer, le Conseil municipal en sera informé ; mais pour l'instant tel n'est pas le cas.

Mme Hochuli s'en étonne du fait que la commune participe aux séances de l'ACG. Des informations devraient donc être transmises. Il serait particulièrement intéressant de savoir ce qui va se passer concernant la fiscalité.

M. Locher n'a pas reçu d'informations complémentaires de la part du Conseil d'Etat. Pour ce qui concerne la répartition des tâches entre le canton et les communes, le Conseil d'Etat a récemment changé sa manière de présenter les choses. Il n'y a toutefois rien de nouveau à communiquer.

Mme Garcia ajoute qu'elle a assisté à un séminaire organisé à ce sujet et informe que tous les rapports sont disponibles sur le site de l'Etat.

## Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015

### Extrait du procès-verbal

Mme Hochuli rappelle également sa demande de la précédente séance à laquelle le Conseil administratif avait donné réponse, à savoir que les diverses prises de position du Conseil administratif concernant la répartition des tâches entre le canton et les communes seraient communiquées par l'intermédiaire d'un courriel ad hoc.

Mme Hochuli dit n'avoir rien reçu.

M. Locher souligne qu'il y a eu récemment beaucoup de changements, suite à diverses réactions dont celles de l'ACG. Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en ligne l'entier de la documentation y relative, sans même que cette communication soit coordonnée avec les communes. La dernière séance de l'ACG a d'ailleurs été reportée suite à certaines décisions du Conseil d'Etat. Les travaux sont pour l'instant suspendus.

M. Le Guern relève qu'effectivement le Conseil d'Etat a changé sa position. Il n'en demeure pas moins qu'un questionnaire a été adressé aux communes et que le Conseil administratif a informé le Conseil municipal qu'il avait été amené à prendre des positions et à formuler des observations concernant quelques trente objets en discussion et que ces diverses prises de positions seraient communiquées au Conseil municipal par l'intermédiaire d'un courriel ad hoc. Alors, même si le Conseil d'Etat a changé sa position, en la matière, il est intéressant pour le Conseil municipal de connaître les positions prises par le Conseil administratif.

M. Locher précise qu'il n'y a pas eu de prises de positions en tant que telles. Ces décisions d'entrées en matière ou non devaient normalement être collectées auprès de l'ensemble des communes genevoises pour que ces dernières émettent un avis unanime sur la question. Puis, tout a changé puisque le Conseil d'Etat a retenu une autre option consistant à entrer en matière ou non en vue de discussions concernant différents sujets.

#### *Parking de la salle communale*

Mme Wyss aimerait savoir jusqu'à quand un monticule de terre va rester sur le parking de la salle communale. Certains communiers aimerait pouvoir s'asseoir sur les bancs, mais malheureusement cet espace est obstrué depuis des mois.

M. Locher répond qu'une partie du terrain jouxtant le cimetière du côté du chemin De-La-Montagne a été mis à disposition du chantier du CEVA, raison pour laquelle les déblais des feuilles mortes ont été déplacés sur le parking vert.

Mme Sommer souhaiterait que ce parking soit ouvert les soirs de séances du Conseil municipal, car elle constate qu'il est difficile de se garer dans le périmètre, surtout en hiver. L'ouverture du parking pourrait donc rendre service à tous.

#### *Déplacement de l'arrêt du tram « Chêne-Bougeries »*

M. Spinelli a deux questions. La première à l'attention de la présidente qui a annoncé que le déplacement de l'arrêt du tram avait été accepté. Il souhaite savoir à quel niveau cette décision a été prise. S'agit-il d'une décision du Grand Conseil ?

La présidente répond qu'il s'agirait d'une décision des TPG. Les TPG ont effectué des comptages de véhicules et aurait décidé de déplacer l'arrêt du tram en question en face de la

## Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2015

### Extrait du procès-verbal

mairie, mais pas dans l'immédiat. Elle ajoute encore que dans le cadre du MEP, le spécialiste de la circulation avait compté les voitures et avait également conseillé le déplacement de l'arrêt du tram.

Concernant le déplacement de l'arrêt du tram 12, M. Borda d'Agua précise qu'en faisant une petite recherche sur Internet on trouve une lettre et une réponse de M. Barthassat à cette question. Il lit la dernière phrase du Conseiller d'Etat : *... j'espère que ces éléments vous rassurent quant à l'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne 12 et de la problématique du déplacement de l'arrêt « Chêne-Bougeries ». D'ici à sa réalisation, il reste bien des étapes...*

#### *Local de détention*

M. Spinelli demande où en sont les recherches pour un local de détention. Y a-t-il une proposition d'une commune voisine ? Est-ce que le dossier a avancé ?

Mme Grandjean-Kyburz informe que lors de la dernière séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne, et à l'instar de l'Exécutif de Chêne-Bourg, le Conseil administratif a décidé d'entrée en matière quant à une éventuelle future utilisation des locaux achetés par la commune de Thônex, dont une partie serait louée, après transformation, au poste de Chêne et dont une autre partie ferait l'objet d'un espace « violon » pour plusieurs communes d'Arve et Lac. Ce préavis de principe a été donné sous réserve d'un peu plus de clarté quant aux compétences des APM en lien avec la nouvelle loi.

#### *Suivi des recommandations de la Cour des comptes*

M. Gross aimerait savoir où en est le dossier concernant le suivi des recommandations de la Cour des comptes concernant la gestion du personnel communal.

M. Locher répond que le dossier avance de manière régulière. À cet égard, la Cour a d'ailleurs publié un rapport de suivi au courant de l'été passé.